

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2016 à 18 Heures.

Présents : Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR.

Absent excusé : Jean ARRUFAT procuration donnée à Alain Blanquer

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan Local d'Urbanisme : retour sur la réunion avec les personnes publiques associées
2. Clôture du PAE Peïrigous
3. Convention avec Hérault Energies pour le renforcement du réseau BT alimentant la pompe de relevage du Mas de Roujou
4. Projets d'aménagements sécuritaires allée des platanes et route de Péret
5. Rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
7. Questions diverses

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance précédente du 2 mai 2016.
Monsieur le Maire propose d'intervertir les points 2 et 3. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

1. Plan Local d'Urbanisme : retour sur la réunion avec les personnes publiques associées

Le maire rend compte de la réunion de lundi avec les personnes publiques associées. Le projet de la municipalité présenté à ses partenaires a convaincu les personnes présentes. Il peut aboutir en l'état : le STECAL du secteur de Bellefontaine peut être accepté jusqu'à 3 maisons maximum, le projet d'extension dans le secteur du cimetière (parcelles déjà constructibles dans le POS actuel + 1 parcelle supplémentaire) pourrait être accepté aussi. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent être envisagées sur la parcelle en dessous l'église, Rue de St Baudile, ainsi que dans le secteur du cimetière pour assurer l'intégration paysagère des futures constructions (limitation de la hauteur à 5 mètres par exemple dans le secteur du cimetière) et pour préserver l'enjeu paysager aux entrées du village aussi bien vers la plaine qu'en direction du village.

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un STECAL et la réduction des surfaces agricoles sont soumises à l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Pas de délibération, mais Monsieur le Maire sollicite un vote de principe : 11 voix POUR.

2. Convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau BT alimentant la pompe de relevage du Mas de Roujou

Pour pallier au problème de baisse de tension au Mas de Roujou, il faut renforcer le réseau, pour cela Hérault Énergies prend à sa charge la totalité des travaux estimés à 9339.36 €.

Vote : Pour : 11

3. Clôture du PAE Peïrigous

Le PAE est un dispositif de participation des constructeurs au financement, en tout ou partie, d'un programme d'équipements publics qu'une commune, s'engage à réaliser, dans un secteur. Les permis de construire déposés dans ce secteur sont exonérés de certaines taxes d'aménagement.

Les travaux du renforcement des réseaux électriques et travaux du château d'eau ont été inclus au prorata dans les frais d'équipements.

La commune doit maintenant faire le chemin piéton le long de la route de Péret. Après ces travaux, les équipements du PAE seront terminés mais la commune peut déjà clôturer le PAE équilibré financièrement.

Les permis de construire déposés sur ce secteur seront désormais assujettis aux taxes d'aménagement en vigueur sur le territoire communal.

Vote : Pour : 11

4. Projets d'aménagements sécuritaires allée des platanes et route de Péret

Le projet d'aménagement concerne :

- ✓ la route de Péret : création d'une liaison douce sécurisée entre le lotissement Péirigous et l'Impasse des Pins, aménagements sécuritaires
Coût estimatif des travaux : 110 074,86 € TTC
- ✓ Allée de Platanes : amélioration du carrefour allée de Platanes / rue des Figuières, surélévation de la chaussée sur le CD128e8, limitation de la vitesse.
Coût estimatif des travaux : 29 410,29 € TTC

Le Conseil Départemental subventionne à 55%, la commune a déjà le solde du PAE 44 117€, il reste donc un solde à la charge de la commune de : 8 229,00 €.

Lors de ce débat, Jean-Philippe Ollier soulève le problème de la sécurisation de la Route du Mas de Roujou, M. le Maire fera remonter l'information au Conseil Départemental : état de la route et manque de visibilité au niveau des dernières maisons en allant vers le Mas de Roujou, vitesse excessive des véhicules.

Vote : Pour : 11

5. Rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement

M. le Maire expose sommairement (tous les élus les ayant reçus par mail avant le conseil) les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable et assainissement. Les analyses, que ce soit sur le pompage des lavoirs ou sur le Mas de Roujou, sont correctes et de bonne qualité. Le prix restera inchangé pour tous les abonnés, que l'eau et l'assainissement soient gérés par la commune ou le SEPAC : égalité du prix pour le contribuable à l'exception du secteur de Bellefontaine géré par la SAUR.

Nous pouvons déplorer qu'il y a encore 30% de perte sur la commune cela peut être dû au décalage entre la relève des compteurs des abonnés et du compteur général, des fuites qui existent encore sur l'ancien réseau. Au niveau du Mas de Roujou, la moindre fuite doit être détectée et traitée car tous les M3 prélevés sont payés par la commune.

Selon le bilan de 2016, M. le Maire pense qu'il sera possible de supprimer la subvention du budget de la commune qui abondait le budget de l'eau ; pour anticiper en cas de transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté de Communes, comme le prévoit la loi en 2020. Mais la plupart des communes de la Communauté du Clermontois prévoient ce transfert pour 2018 et l'EPCI demande aux élus de s'y préparer. Un état des lieux sera fait sur les réseaux et sur les emprunts pour pouvoir transférer à la CCC, de ce fait les tarifs de l'eau et l'assainissement seront lissés. L'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental n'alloueront plus d'argent pour les travaux d'investissement aux communes dès 2018.

Le Conseil prend acte.

6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré B1057 appartenant à Madame ACOSTA Bernadette.
- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré B1093 appartenant à Madame de MURCIA Marie-Claude.

7. Questions diverses

- M. le Maire informe que la remise située chemin de Font d'Arques sera sécurisée dès le lendemain d'après le propriétaire.
- Le CISPD interviendra lors d'un prochain conseil municipal pour présenter leur action par rapport à la délinquance.

La séance est levée à 19h20